

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110218-0000006986-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2011

Réception par le Prefet : 23/02/2011

Publication : 25/02/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-1-10

Séance du vendredi 18 février 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ASECOHR - INDIVIDUALISATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE 2011 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les rapport et délibération n° CG-2010-4-1-6 du 8 décembre 2010 Budget Primitif 2011 : Les moyens des services de l'Administration générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'attribution de la subvention de 260 000 € à l'ASECOHR,
- Autorise son versement, la dépense étant à prélever au chapitre 65, fonction 021, nature 6574, programme J716,
- Approuve la convention pour le versement de la subvention, ci-annexée,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions